



Rapport d'activité 2022

N°7



Générateur participatif d'énergies

Sommaire

pour trouver sa route

Le mot du Président

1

pour témoigner sur une année de fonctionnement

Une mission

2

pour développer les énergies renouvelables

Carte d'identité

4

pour rencontrer le Conseil d'administration

Grand angle

6

Pour visualiser tous les projets de la SEML

Éolien

8

pour utiliser l'énergie du vent

Photovoltaïque

10

pour utiliser l'énergie du soleil

Les chiffres

13

pour faire les comptes

Directeur de la publication

Jean-Michel Jeannin

Dépôt légal en cours

Tirage

250 exemplaires - juin 2023

Crédits photographiques

© SEML Côte-d'Or Énergies
sauf mention contraire

**Développer
les énergies
renouvelables** pour
réussir la transition
énergétique locale



Le mot du Président pour témoigner sur une année de fonctionnement

Crise économique, flambée du coût des énergies, crise internationale, accélération du dérèglement climatique, rapports alarmants du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) et de l'ONU... L'année 2022 aura été une année de remise en question pour tous : jusqu'à quand peut-on laisser la situation s'envenimer ? De quel environnement vont hériter nos enfants ?

La SEML Côte-d'Or Énergies s'est donnée une mission : celle de développer les énergies renouvelables. À son échelle, elle participe à la transition énergétique.

La SEML Côte-d'Or Énergies se défend d'être un acteur local œuvrant dans l'intérêt du territoire et de ses habitants : elle valorise les ressources locales et renouvelables tout en reversant les bénéfices au territoire. À son échelle, elle participe au développement local et économique. Elle propose depuis toujours, et continuera à le faire, des projets cohérents, bâtis en concertation avec les acteurs. De cela, je m'en félicite.

Je m'inquiète néanmoins des freins que la SEML rencontre. Des freins qui marquent, pour certains, un point d'arrêt à nos projets. Comment réussir notre transition énergétique si nos projets n'aboutissent pas alors même que ceux-ci ne présentent pas de danger pour l'environnement et ses riverains, études à l'appui.

Fort heureusement, certaines installations voient le jour sans opposition, qu'elle soit administrative ou citoyenne. C'est le cas des centrales photovoltaïques en toiture qui fleurissent sur les toits de Côte-d'Or. J'ai aussi espoir que cela soit également le cas pour les centrales au sol. Vous le verrez, trois permis ont été déposés. La transition énergétique est l'affaire de tous. La SEML y participe en concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire afin de construire et d'exploiter des installations pérennes, en cohérence avec le territoire et acceptables par le plus grand nombre.

Une mission

pour développer les énergies renouvelables

À l'heure des choix qui conditionnent la transition énergétique, la Société d'Économie Mixte Locale (SEML) Côte-d'Or Énergies développe, construit, investit et exploite des centrales de production d'énergie décentralisée à partir de sources renouvelables : éolien, photovoltaïque au sol ou en toiture, méthanisation ou encore hydroélectricité.

2

Alors que l'urgence climatique ne cesse de se préciser, la SEML Côte-d'Or Énergies ambitionne de développer des projets d'énergie renouvelable sur le territoire permettant de diminuer les émissions de gaz à effet de serre et répondant ainsi aux objectifs nationaux et régionaux.

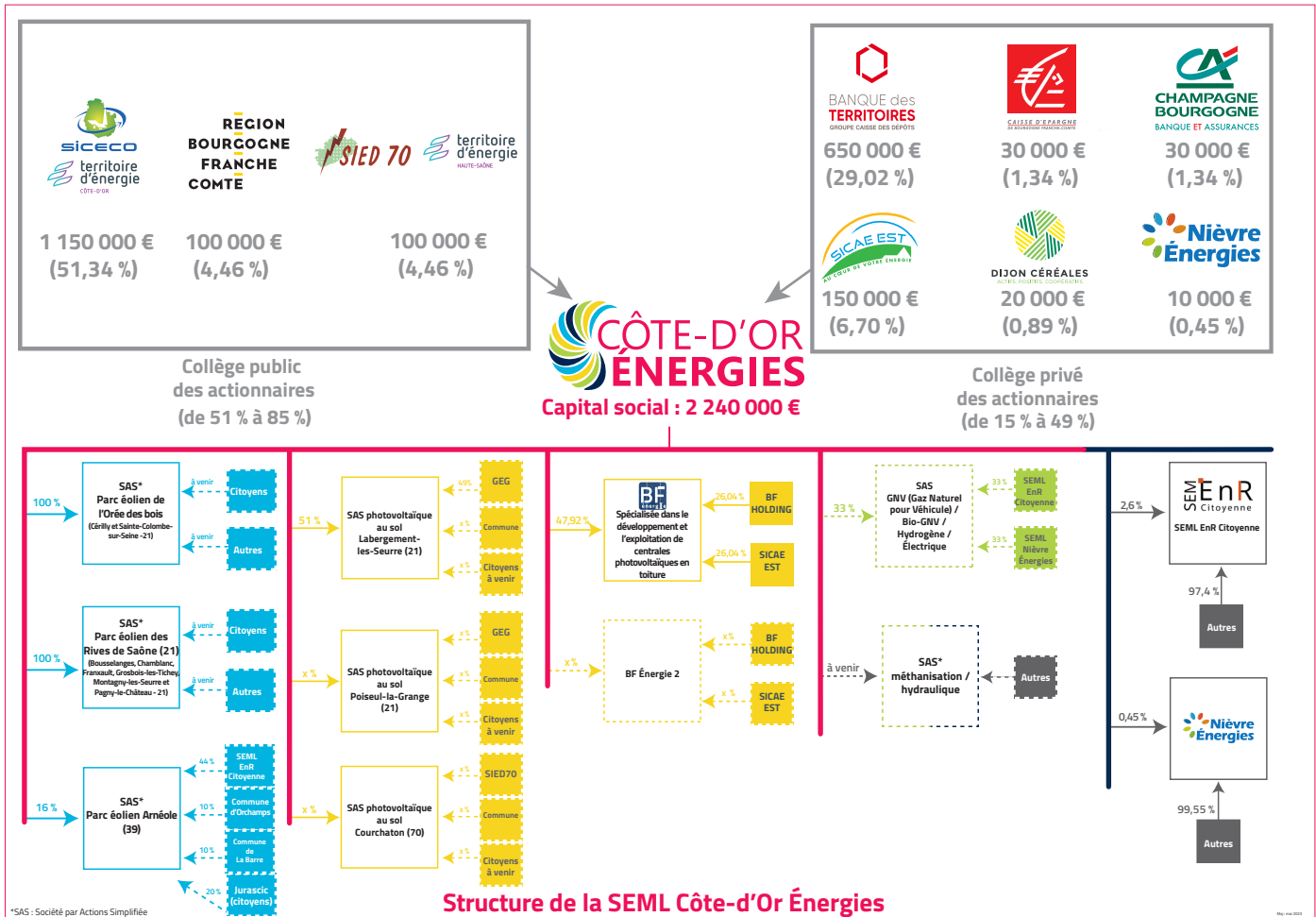
Elle propose un modèle économique qui fait le choix de valoriser des ressources locales et renouvelables tout en reversant les bénéfices

au territoire. Entreprise privée issue d'un partenariat entre des acteurs publics et privés, elle combine les points forts de ces deux mondes : recherche de l'intérêt général (activités et bénéfices générés au profit des habitants), recherche de la cohésion entre les intérêts d'un projet et les besoins du territoire (construction d'un bouquet énergétique adapté aux ressources et aux besoins du territoire), recherche de l'innovation et de la performance. Les projets de la SEML sont ainsi conditionnés à la politique énergétique locale. Les implantations sont décidées en concertation avec les différents acteurs du territoire, notamment les élus municipaux, et répondent aux besoins d'un indispensable mix énergétique.

La SEML Côte-d'Or Énergies permet de renforcer l'appropriation

des projets en assurant une concertation de chacun des acteurs du territoire : élus, institutionnels, entreprises, associations, habitants. Tous peuvent ainsi s'investir dans l'avenir énergétique de leur territoire. Cette méthode, qui fait la part belle à l'échange et à la transparence, assure une meilleure acceptabilité des projets. La structuration de la SEML lui permet de créer des filiales et offre la possibilité aux citoyens de participer financièrement aux projets. Ainsi, ils deviennent acteurs des projets énergétiques de leur territoire. Outil d'investissement et de développement de projets de grande ampleur, elle participe à l'émergence d'une filière créatrice d'emplois et de retombées économiques locaux.

Une mission pour développer les énergies renouvelables



Carte d'identité

pour rencontrer le Conseil d'administration

5 Conseils d'administration, 1 Assemblée générale Ordinaire et 1 Assemblée générale Extraordinaire ont eu lieu en 2022.

Le 10 janvier, l'Assemblée générale Extraordinaire approuve une modification des statuts de la SEML : l'objet social intègre désormais la possibilité de développer une nouvelle activité : le déploiement de stations multi-énergies GNV-bioGNV-H2. En effet, suite à l'élaboration du Schéma Régional de déploiement de stations bioGNV-GNV, les 8 Syndicats d'énergies de Bourgogne-Franche-Comté, dont le SICECO, territoire d'énergie Côte-d'Or, actionnaire principal de la SEML, souhaitent s'impliquer dans le développement de stations multi-énergies (bioGNV, GNV, électrique, hydrogène) sur le territoire de Bourgogne-Franche-Comté. Ces réalisations se feraient par le biais des SEMLs régionales qui pourraient créer, ensemble, une SAS « Holding ». Le capital de cette SAS pourra être ouvert à d'autres actionnaires spécialisés dans ce domaine. En 2021, les actionnaires publics avaient délibéré favorablement pour cette évolution.

4

Composition du Conseil d'administration



Jacques Jacquenet
Président
(Président du SICECO)



Christine Seguin-Voye
(SICECO)



Luc Baudry
(SICECO)



Bruno Bethenod
(SICECO)



Claude Fontaine
(SICECO)



Pascal Grappin
(SICECO)



Jean-Noël Mory
(SICECO)



Stéphanie Modde
(Conseil régional)



Pascal Gavazzi
(SIED 70)



Sophie Diemunsch
(Banque des Territoires)



Christian Euler
(Banque des Territoires)



Christophe Jouglet
(SICAE EST)



Eric Klingler
(Caisse d'Épargne)



Tiphaine Dhulst
(Crédit Agricole)

Le 27 juin

L'Assemblée générale renouvelle, pour une durée de six exercices, le mandat de commissaire aux comptes du cabinet Cléon Martin Broichot, représenté par Thomas Paulin. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale Ordinaire annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

Le 9 mai

Le Conseil d'administration renouvelle la convention de mise à disposition de moyens entre la SEML et le SICECO, territoire d'énergie Côte-d'Or et actionnaire principal.

Pour rappel, le SICECO met à disposition ses moyens depuis la création de la SEML. En effet, au regard de ses activités, il dispose d'une expertise importante en matière de développement des énergies renouvelables et plus particulièrement dans la préparation et le suivi de projets d'aménagement et d'exploitation de moyens de production et de distribution utilisant des énergies renouvelables

Le 10 janvier, les membres du Conseil d'administration décident de **ne pas investir dans un projet de centrale hydroélectrique dans le Doubs** estimant un risque trop élevé et des incertitudes sur le matériel ou la répartition des rémunérations.

La SEML a fourni la liste de ses projets de production d'énergie renouvelable dans le cadre de la **création d'un fonds régional d'investissement dans les projets d'énergies renouvelables**.

La SEML a rencontré un **collectif de citoyens** rayonnant sur la Côte-d'Or et qui réfléchit actuellement à la création d'une structure destinée à accélérer le développement des projets citoyens par l'organisation de levées de fonds. Les projets photovoltaïques seraient ciblés en premier.

Du GNV dans les tuyaux

Les discussions vont bon train tout au long de l'année 2022 afin de définir la manière de déployer des stations multi-énergies GNV, bioGNV,

électrique et H2. Les différents acteurs (la SEML Côte-d'Or Énergies, la SEM EnR citoyenne, le SYDESL - syndicat d'énergie de Saône-et-Loire - et GEG EnR) réfléchissent activement à la gouvernance d'une éventuelle SAS.

Une conjoncture inflationniste

En fin d'année, la SEML subit de plein fouet l'envolée des prix des matériaux ainsi que des taux d'intérêt bancaires. Parallèlement, le prix de vente de l'énergie évolue également à la hausse (+ 14 % entre les deux derniers appels d'offres pour le photovoltaïque au sol). Le contexte législatif favorise également le développement des énergies renouvelables. Pour maintenir la bonne santé de la SEML, les administrateurs décident tout de même de maintenir un taux de rendement minimum des projets qui conditionne l'investissement. Si le taux est inférieur, les plans d'affaires seront analysés pour décider au cas par cas.

Grand angle

Pour visualiser tous les projets de la SEML

Projet parc photovoltaïque d'Entre les Deux Combes

Site abandonné depuis 5 ans, le Champ Blandin est un lieu sur lequel l'implantation d'un projet photovoltaïque est envisageable.

Au cœur du projet :

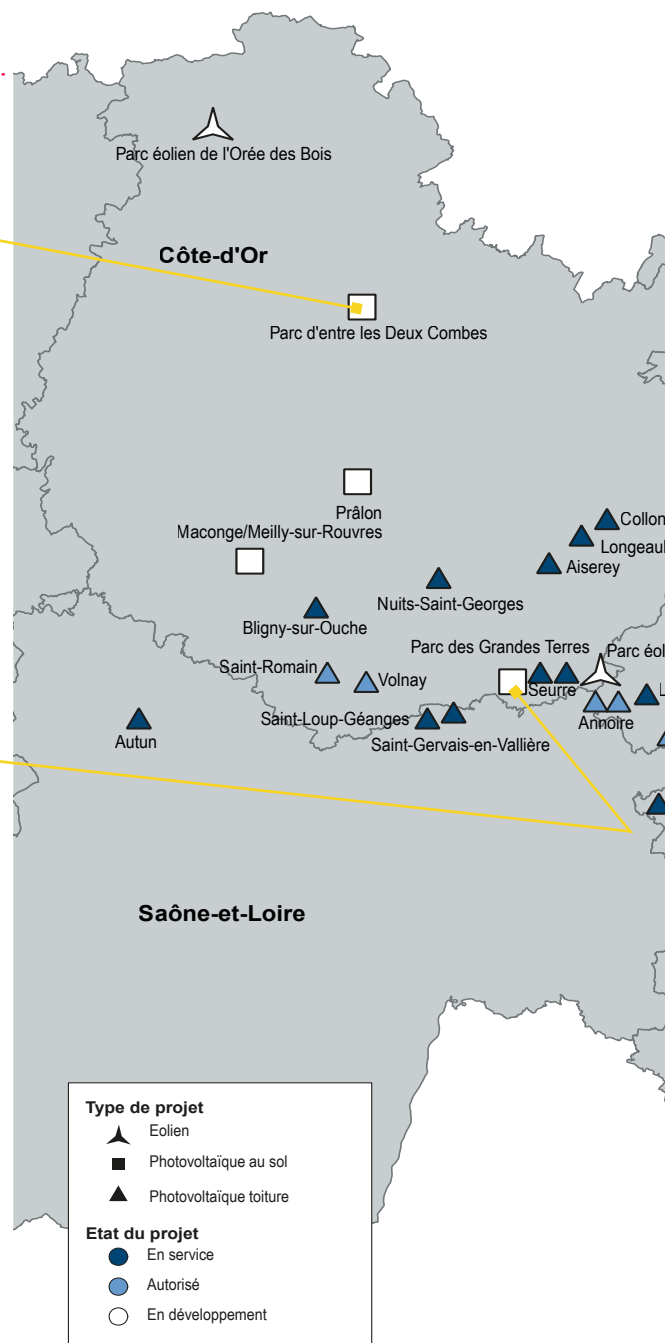
- 322 tables de 30 modules, soit 8 372 panneaux sur 5,5 hectares soit une puissance totale de 4,5 MWc
 - 5,6 GWh de production annuelle estimée soit la consommation électrique annuelle de 2 520 foyers (hors chauffage)
 - 1 301 t /an de CO₂ émis en moins
- + Minimisation de l'emprise au sol
- + Adaptation des fondations au type de sol

Projet parc photovoltaïque des Grandes terres

Exploité de 2012 à 2015, le site de concassage de Labergement-lès-Seurre est considéré comme un terrain « dégradé » sur lequel l'implantation d'un projet photovoltaïque au sol est envisageable.

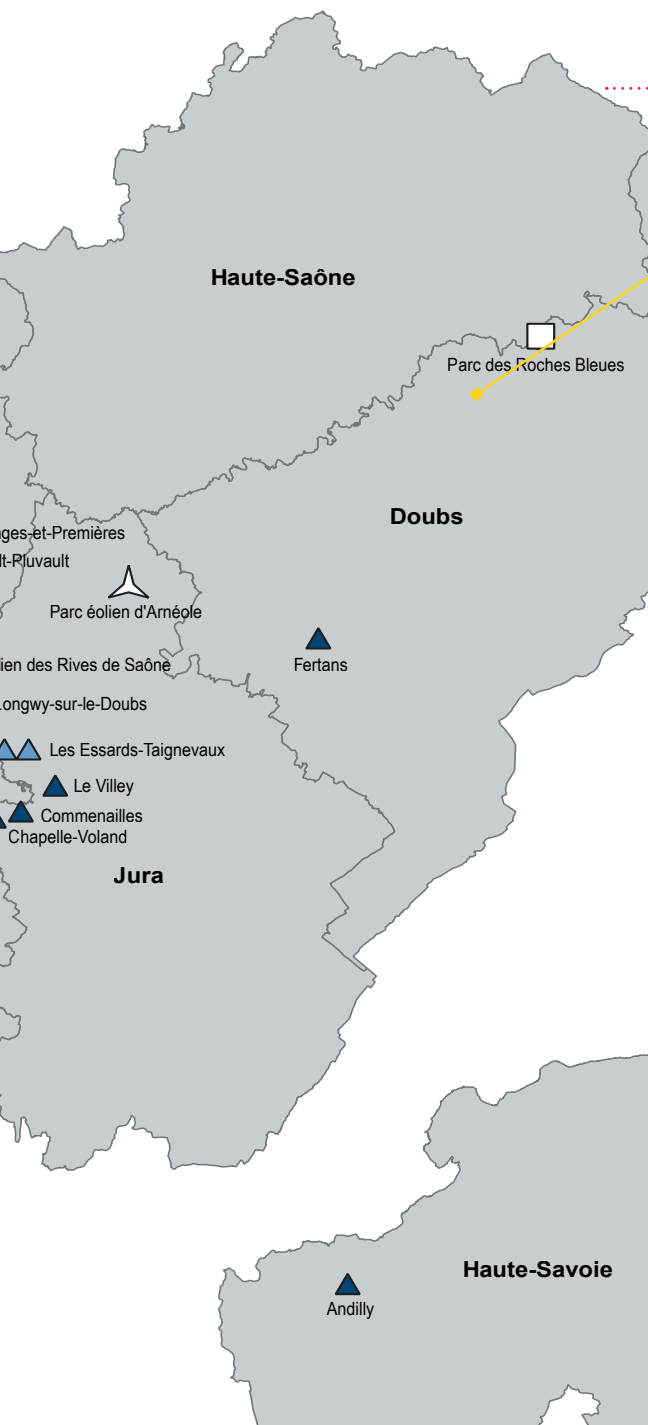
Au cœur du projet :

- 389 tables de 30 modules, soit 11 670 panneaux sur 4 hectares soit une puissance totale de 4,9 MWc
 - 5,5 GWh de production annuelle estimée soit la consommation électrique annuelle de 2 420 foyers (hors chauffage)
 - 1 301 t /an de CO₂ émis en moins
- + Minimisation de l'emprise au sol
- + Adaptation des fondations au type de sol



Grand angle

Pour visualiser tous les projets de la SEML



Projet parc photovoltaïque les Roches Bleues

Exploitée de janvier 1988 à juin 2021, la carrière de Courchaton est considérée comme un terrain « dégradé » sur lequel l'implantation d'un projet photovoltaïque au sol est envisageable.

Au cœur du projet :

- 429 tables de 22 modules, soit 9 438 panneaux sur 7 hectares soit une puissance totale de 3,8 MWc
 - 4,13 GWh de production annuelle estimée soit la consommation électrique annuelle de 1 817 foyers (hors chauffage)
 - 977 t /an de CO2 émis en moins
- + Minimisation de l'emprise au sol
- + Adaptation des fondations au type de sol

Éolien

Pour utiliser le souffle du vent

Le parc éolien de l'Orée des bois, situé sur les communes de Cérilly et de Sainte-Colombe-sur-Seine poursuit son développement. Le 6 octobre, la SEML dépose en Préfecture un dossier qui répond à sa demande de compléments formulée le 2 août visant à enrichir l'étude d'impact initiale. Les équipes de la SEML Côte-d'Or Énergies ainsi que les bureaux d'études Jacquel et Chatillon, Gamba, Envol ainsi que la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) travaillent pour compléter le dossier sur leurs champs d'expertises respectifs : paysage, acoustique, écologie.

En février, deux plaques à reptiles sont posées afin de suivre leur population. En mars, des sondages pédologiques à la tarière ont été réalisés afin de confirmer que le site d'implantation prévu n'était pas caractéristique d'une zone humide. Douze passages supplémentaires sur la période de reproduction des oiseaux (de mars à juillet 2022) sont effectués. Concernant le volet paysager, 22 photomontages complémentaires seront réalisés. Un retour est attendu pour le début d'année 2023 avec la mise en place de l'enquête publique au cours du premier semestre.

En décembre, l'avis défavorable du Parc National Régional des forêts de Champagne et Bourgogne sur l'implantation de 2 éoliennes inquiète la SEML alors même qu'elles ne sont pas situées au cœur du parc. Le Préfet aura à se prononcer sur l'installation de 4 ou de 6 éoliennes.



Tarière ©Envol



Plaque à reptiles ©Envol



Photomontage du projet - vue : ferme de Péringey © Jacquel et Chatillon

Retrait du mât de mesure


Installé depuis juillet 2018, le mât de mesure a récolté suffisamment de mesures du vent nécessaires au calibrage du projet. Les 21 et 22 avril, les équipes de Justy et CWS procèdent au démontage de ce dernier.




Mât de mesure ©Justy/CWS

En chiffres : les projets éoliens de la SEML Côte-d'Or Énergies

 **18 éoliennes**

 **59 MW**
de puissance
pour la totalité
des parcs

 **115 GWh**
de production annuelle
prévue soit
42 565 foyers
alimentés
annuellement en
électricité (hors
chauffage)

Du côté des Rives de Saône

La SEML poursuit le développement du parc éolien sur les communes de Busselange, de Montagny-les-Seurre et de Grosbois-les-Tichey. L'étude d'impact se termine en début d'année et l'autorisation environnementale est déposée en Préfecture le 11 juillet. Les services de l'État commencent à étudier le dossier et les premiers avis sont rendus. Celui de la DGAC, qui estime que la hauteur des machines est incompatible avec l'espace aérien, est défavorable et menace le projet d'un arrêté de rejet. Sur la fin d'année, la SEML prend attache avec la DGAC afin d'étudier les solutions envisageables permettant d'éviter l'abandon du projet.

Du côté des monts jurassiens

Les principaux volets de l'étude d'impact avancent pour le parc d'Arnéole, projet développé conjointement avec la SEML EnR Citoyenne. Les premiers résultats de l'étude du gisement en vent montrent une vitesse de vent

Éolien Pour utiliser le souffle du vent

inférieure à 5 mètres par seconde à une hauteur de 100 mètres. Sur ce secteur, les contraintes aéronautiques ne permettent pas l'installation de turbines de plus de 150 mètres. Aussi, les administrateurs de la SEML, estimant le gisement trop faible pour satisfaire l'économie du projet décident d'arrêter le co-financement des études de développement. La SEML EnR Citoyenne continue. Si le projet était mené jusqu'à son terme, la SEML Côte-d'Or Énergies détiendrait 16 % des parts, correspondant à l'investissement qu'elle a fait pour les premières études.



Photovoltaïque

pour utiliser l'énergie du soleil

Trois permis de construire déposés en 2022 !

En 2022, la SEML accélère le développement de ses projets de centrales photovoltaïques au sol en déposant le permis de construire de trois d'entre eux : celui du parc photovoltaïque des Grandes Terres à Labergement-les-Seurre (21) le 10 février, celui du parc photovoltaïque des Roches Bleues à Courchaton (70) le 28 février et celui du parc photovoltaïque d'Entre les Deux Combes à Poiseul-la-Grange (21) le 12 octobre.

En parallèle, deux projets sont lancés en phase d'études :

- Le parc photovoltaïque de Pouilly-Maconge à Meilly-sur-Rouvres et Maconge (21) en co-développement avec GEG EnR (filiale de développement d'énergies renouvelables de Gaz Électricité de Grenoble, elle-même une SEML issue de la ville et de la métropole de Grenoble) et la communauté de communes de Pouilly-en-Auxois / Bligny-sur-Ouche.
- Le Parc photovoltaïque du Montailot à Pralon (21) en co-développement avec Enercoop et la commune.

10



Site du projet de parc de Pouilly-Maconge à Meilly-sur-Rouvres vu du ciel - © Drone21

Centrales photovoltaïques au sol

5 projets fin 2022

33,5 Mwc de puissance à installer

42 hectares de panneaux photovoltaïques (soit 2 150 courts de tennis)

30 millions d'euros d'investissement à réaliser

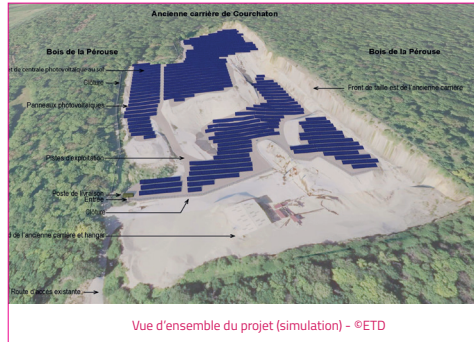
Environ 8 000 foyers alimentés en électricité (hors chauffage)

Photovoltaïque pour utiliser l'énergie du soleil

Des permanences pour informer

En 2022, la SEML a dévoilé au public ses trois premiers projets de centrales photovoltaïques au sol lors de permanences publiques.

Au programme : explications sur l'énergie photovoltaïque, présentation du projet et de son implantation, réponses aux questions des habitants.



Une trentaine d'habitants a fait le déplacement le 11 avril afin d'en savoir plus sur le projet du parc photovoltaïque au sol des Roches Bleues prévu sur le site de l'ancienne carrière de Courchaton.

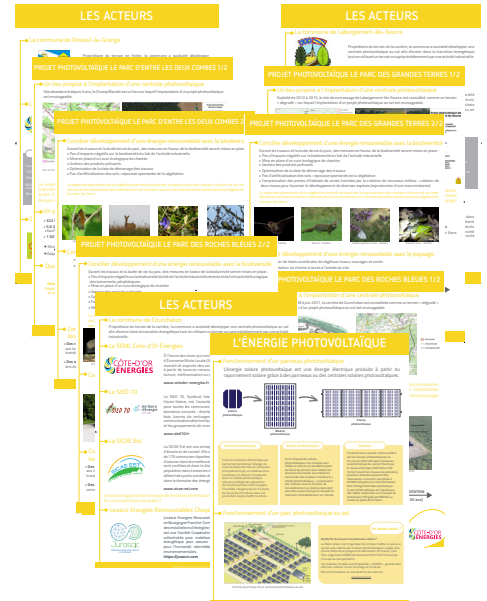


Des habitants sont venus se renseigner le 28 avril sur le projet du parc photovoltaïque au sol des Grandes Terres qui pourrait s'installer sur un ancien terrain industriel.



Une quinzaine de personnes s'est retrouvée le 15 septembre afin d'obtenir des informations sur le projet du parc photovoltaïque au sol d'Entre les Deux Combes prévu sur des prairies abandonnées.

À Courchaton, une brochure sur le financement participatif a également été éditée en collaboration avec Jurascic.



Chaque permanence affichait quatre panneaux d'information : un sur l'énergie photovoltaïque, un sur les acteurs du projet et deux sur le projet. Des brochures reprenant l'ensemble de ces thématiques ont également été distribuées.

Photovoltaïque

pour utiliser l'énergie du soleil

Grâce à sa filiale BF Énergie, la SEML poursuit le développement et l'exploitation de centrales photovoltaïques en toiture. Le développement des derniers projets se poursuit et BF Énergie devrait, à terme, disposer d'un portefeuille de 21 centrales permettant d'alimenter en électricité 850 foyers (hors chauffage).

De nouveaux projets émergent : hangar communal à Meloisey, hangar du chemin de fer de la Vallée de l'Ouche, ..., autant de projets qui pourraient être à l'origine de la création d'une deuxième filiale pour 1 million d'euros d'investissement. La SEML réfléchit aussi à porter un ou plusieurs projets seule ce qui serait pour elle l'occasion de valoriser ses fonds propres.

12

Le Conseil départemental de la Côte-d'Or a également fait appel à la SEML pour étudier la possibilité d'installer des centrales sur les toits de son patrimoine (collège de Genlis, centre routier de Pagny-le-Château, bâtiment de maraîchage à Perrigny-les-Dijon, ...)

En 2022, malgré une situation économique morose, les tarifs de vente d'électricité ont augmenté limitant ainsi les impacts de la crise.



Centrale photovoltaïque installée sur le toit de la maison de santé de Bligny-sur-Ouche

Centrales photovoltaïques toitures

21 projets dont 16 en fonctionnement fin 2021

1 723 kWc de puissance en service

9 500 m² de panneaux photovoltaïques déployés (soit 49 courts de tennis)

3,8 millions d'euros d'investissement

Environ 850 foyers alimentés en électricité (hors chauffage)

Les chiffres pour faire les comptes

La SEML investit dans la réalisation de projets d'énergies renouvelables participant à la transition énergétique. La SEML prévoit une augmentation de capital d'ici 2023-2024.

636 717 € disponibles au 1^{er} janvier 2022



13

dont

dont



511 986 € disponibles au 31 décembre 2022

SEML Côte-d'Or Énergies

Société anonyme d'économie mixte locale au capital de 2 240 000 €

Siège social : 9 A rue René Char - 21000 DIJON

03 80 50 99 29

direction@cotedor-energies.fr